



Rapporteur : M. MARTIN

N° AD_2025_0046

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Bâtiments - Moyens Généraux

Le 21 mars 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. DELAUNAY (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme LEMONNE (pas de pouvoir donné), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON), Mme SALIOT (pouvoir donné à Mme FÉRET), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 12h40.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Exposé :

En 2025, le patrimoine immobilier départemental d'Ille-et-Vilaine continuera à être géré dans un souci de réduction de son empreinte environnementale en l'adaptant, malgré un budget contraint, en vue d'assurer son efficacité énergétique, son accessibilité et sa qualité d'usage.

Ainsi, les actions proposées en 2025 incluront le lancement ou la poursuite des projets de modernisation et d'amélioration des bâtiments, et les moyens généraux mis à disposition des agents et élus se feront toujours avec l'objectif d'optimiser les ressources disponibles.

I. LES BATIMENTS

Le parc immobilier, d'une superficie totale de 755 000 m², est réparti sur 306 sites comprenant des collèges, des centres départementaux d'action sociale, des centres routiers et des bâtiments administratifs. À cela s'ajoute le patrimoine du service départemental d'incendie et de secours, qui totalise 91 000 m² et est réparti sur 92 sites.

La politique immobilière du Département repose sur quatre axes principaux :

- structurer et adapter le patrimoine afin de répondre aux objectifs fixés par les politiques sociales, éducatives et culturelles de la collectivité, tout en garantissant des locaux pérennes et dans un état de sécurité satisfaisant ;
- assurer la qualité d'usage de l'ensemble du parc immobilier ;
- améliorer l'accessibilité des bâtiments à toutes les formes de handicap ;
- augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments, optimiser les dépenses et réduire l'impact environnemental.

L'investissement sur le patrimoine immobilier s'élèvera en 2025 à 34,71 millions d'euros tous budgets confondus, et le budget de fonctionnement 2025 s'établira quant à lui à 19,10 millions d'euros, tous budgets confondus.

A. Les investissements immobiliers

1. Les collèges

23,73 millions d'euros sont consacrés en 2025 aux collèges publics.

En 2024, les restructurations du collège de Bain-de-Bretagne (7,6 millions d'euros) et la démolition du collège de Betton (4,6 millions d'euros) ont été achevées. Les travaux des collèges de Val d'Anast (12,2 millions d'euros) et du Rheu (13,9 millions d'euros) se poursuivent.

En 2025 sont prévus le début des travaux des collèges de Cleunay à Rennes, Pierre de Dreux à Saint-Aubin-du-Cormier, et les rénovations énergétiques des collèges Paul Féval à Dol-de-Bretagne et Victor Segalen à Châteaugiron. Les études continueront pour les rénovations des collèges Duguay-Trouin à Saint-Malo et Clotilde Vautier à Rennes. Les études de restructuration du collège Martin Luther-King à Liffré débiteront, et les concours de maîtrise d'œuvre pour les projets des collèges des Rochers Sévigné à Vitré, Thérèse Pierre à Fougères, et du collège (avec sa restauration mutualisée) de Beauregard à Rennes seront finalisés.

Le programme de maintenance et d'aménagement permettra de réaliser des interventions moins importantes, pour un montant global 4,59 millions d'euros, le renouvellement des équipements étant quant à lui limité à 0,94 million d'euros.

2. Les autres bâtiments

L'investissement portant sur la modernisation des locaux et des services s'établira à 7,8 millions d'euros, tous budgets confondus.

Dans le champ des politiques sociales, 2024 a vu notamment la livraison et l'ouverture de deux centres pour mineurs non accompagnés à Saint-Jacques-de-la-Lande et à Dol-de-Bretagne. En 2025, est prévue la finalisation du concours pour la restructuration et l'extension du centre départemental d'action sociale de Guichen. Les études pour la construction du centre départemental d'action sociale du Rheu seront poursuivies.

Pour les infrastructures liées à l'entretien du domaine routier départemental, les nouveaux centres routiers mutualisés de Retiers (4,4 millions d'euros, y compris le centre d'incendie et de secours) et de Saint-Aubin-du-Cormier (4,2 millions d'euros, y compris le centre d'incendie et de secours) ont été livrés au 1^{er} semestre 2024.

En outre, les études du nouveau centre des agents des routes et des espaces naturels sensibles de Val-Couesnon seront poursuivies.

Les archives départementales feront, en 2025, l'objet de travaux de sécurité incendie, le programme d'extension des capacités et de la remise à niveau technique et fonctionnelle du site étant finalisé.

Les travaux de remise en état intérieur de l'Hôtel du Département seront également poursuivis en 2025. La remise à niveau de l'accueil de la Maison départementale des personnes handicapées est également prévue.

Enfin, trois opérations transversales à forts enjeux environnementaux seront engagées à hauteur de 450 000 euros en 2025, afin d'améliorer les consommations énergétiques de tout type de bâtiment (y compris collèges et centres d'incendie et de secours), la réduction des consommations d'eau et le développement des énergies renouvelables, en particulier photovoltaïques.

3. Les centres d'incendie et de secours relevant du service départemental d'incendie et de secours

L'investissement sur le patrimoine du service départemental d'incendie et de secours s'établira à 3,18 millions d'euros en 2025.

En 2024, les travaux d'aménagement du module d'entraînement au port de l'appareil respiratoire isolant sur le site de L'Hermitage (1,6 million d'euros) ont été livrés, ainsi que la construction des centres d'incendie et de secours volontaires mutualisés avec les centres routiers de Retiers et Saint-Aubin-du-Cormier.

Les travaux sont en cours pour la reconstruction du centre de Baulon, en voie d'achèvement, et le chantier de reconstruction du centre de La Bouëxière démarrera en 2025. Les études seront poursuivies sur les centres de Rennes Sud-Ouest à Bruz et de Cancale.

655 000 euros seront également dédiés en 2025 aux travaux d'entretien et d'amélioration des locaux.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établiront à 17,893 millions d'euros sur le budget principal, 120 505 euros sur le budget annexe Biodiversité et paysages et 1,087 million d'euros sur le budget annexe Bioagropolis, soit un budget total de 19,101 millions d'euros.

Les fluides représentent 60 % des dépenses de fonctionnement. Du fait de la baisse des consommations et du coût des énergies, les dépenses de fonctionnement seront en diminution. Au-delà des bâtiments, ce budget de fonctionnement intègre également les dépenses d'assurance de la collectivité, qui en constituent le deuxième poste à hauteur de 1,37 million d'euros, avec les incertitudes à la hausse que connaît ce secteur. Les autres postes relèvent de la gestion des bâtiments et de l'immobilier : dépenses locatives, charges, impôts, maintenance et entretien courants.

II. LES MOYENS GÉNÉRAUX

Les moyens généraux de la collectivité intègrent les services et équipements (imprimerie, fournitures administratives, mobiliers et véhicules) mis à la disposition des agents et élus, nécessaires à leurs activités.

En 2025, il s'agira une nouvelle fois d'accompagner la transition écologique et de poursuivre la démarche de simplification et d'harmonisation des moyens mis à disposition. L'objectif sera d'aller vers plus de sobriété, notamment dans les déplacements professionnels, en intégrant l'innovation liée aux évolutions numériques et aux nouvelles formes d'organisation du travail et des pratiques professionnelles.

Le budget consacré aux moyens généraux s'établira à 8,289 millions d'euros en fonctionnement et 3,955 millions d'euros en investissement.

A. La logistique

Le montant du budget de fonctionnement (3,883 millions d'euros), en baisse de 7,5 % par rapport au budget de 2024, couvre principalement les dépenses relatives :

- aux carburants (stockés ou payés sur les cartes accréditatives) avec une hypothèse de baisse de 5 % de la consommation par rapport à 2024, tout en tenant compte d'une hausse du prix moyen des carburants de 2,5 % par rapport à 2024, ce qui permet un montant reconduit à 1,8 million d'euros ;
- au nettoyage des locaux de la collectivité (hors collèges) : 1,695 million d'euros ;
- aux fournitures administratives, à l'entretien et aux équipements divers : 110 200 euros, soit une baisse de 23 % par rapport à 2024 ;
- à la télématique : 60 000 euros correspondant aux abonnements associés aux boîtiers qui équiperont la flotte des véhicules et permettront de l'optimiser.

Le budget d'investissement (3,955 millions d'euros) se décomposera en :

- l'acquisition de véhicules lourds (engins opérationnels) pour un montant de 1,934 million d'euros, et de véhicules inférieurs à 3,5 tonnes pour un montant de 819 000 euros, ces montants permettant de s'acquitter des commandes antérieures à 2025 ;
- les achats de divers matériels, mobiliers et fournitures pour 1,035 million d'euros ;
- les acquisitions de vélos de service pour 20 000 euros.

B. Les prestations graphiques

Le volume des prestations graphiques suivra la tendance à la baisse des actions de communication, dans une logique de production au maximum possible de prestations en interne en optimisant les derniers investissements réalisés en matériel.

Le budget de fonctionnement de 406 000 euros, en baisse de 20 % par rapport à 2024, comprendra principalement les dépenses relatives aux postes suivants :

- fournitures : 150 000 euros comprenant les consommables liés aux productions réalisées sur supports rigides ;
- acquisition de productions : 130 000 euros ;
- maintenance des équipements (matériel imprimerie) : 82 000 euros.

En investissement, le budget de 110 000 euros permettra l'acquisition d'une machine à découper qui complètera l'acquisition de la machine à imprimer sur supports rigides en 2024, et permettra d'internaliser entièrement certaines productions.

C. L'entretien des véhicules et les prestations assurées par le service unifié piloté par le service départemental d'incendie et de secours

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le service unifié (dénommé groupement maintenance et logistique mutualisé) assure la maintenance de l'ensemble de la flotte des véhicules et engins du

Département et du service départemental d'incendie et de secours, ainsi que la gestion des équipements de protections individuelles et des vêtements de travail (distribution et nettoyage).

Les dépenses correspondant aux prestations d'entretien, d'acquisition de pièces détachées, au fonctionnement du garage et à l'entretien des vêtements de travail sont avancées par le service départemental d'incendie et de secours et sont ensuite remboursées par le Département sous la forme d'une contribution annuelle révisable au budget de fonctionnement de ce service mutualisé.

Les dépenses correspondant à l'acquisition des vêtements de travail sont avancées par le service départemental d'incendie et de secours et facturées annuellement au Département.

Le budget de fonctionnement (3,650 millions d'euros) sera en augmentation de 435 000 euros par rapport à 2024, pour tenir compte de l'augmentation des coûts de maintenance des véhicules et engins. Ce budget correspond à :

- la contribution au fonctionnement du service mutualisé pour couvrir les frais d'entretien et de maintenance de la flotte constituée par les véhicules et les engins départementaux, ainsi que la masse salariale des agents mis à disposition. Le montant s'établit à 3,450 millions d'euros en 2025 (contre 3,015 millions d'euros en 2024) ;
- l'acquisition des vêtements de travail et équipements de protection individuels, assurée via un groupement de commandes avec le service départemental d'incendie et de secours, pour un montant de 200 000 euros pour l'année à venir.

D. L'unité de gestion des sites appui logistique travaux et organisations

En fonctionnement, 350 000 euros permettront de couvrir l'entretien courant, la gestion des déchets ainsi que les contrôles réglementaires des deux sites de Noyal-Châtillon-sur-Seiche et de La Gouesnière.

En investissement, le budget de 36 500 euros autorisera le renouvellement des équipements des deux sites de Noyal-Châtillon-sur-Seiche et de La Gouesnière.

E. Les recettes

165 000 euros ont été inscrits en recettes au crédit des moyens généraux. Ceci correspond essentiellement aux produits des cessions d'immobilisation (revente des véhicules et engins par l'intermédiaire d'une plateforme de vente aux enchères en ligne).

Décide :

- d'approuver l'ensemble des propositions et actions exposées ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires ;

- d'inscrire au budget primitif 2025, les crédits correspondants à la politique Bâtiments - Moyens généraux ;

- d'ouvrir au budget primitif 2025, les autorisations de programme millésimées 2025 telles que figurant dans le tableau annexé (annexe).

Vote :

Pour : 30

Contre : 22

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : M. MARTINS

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité.**

Transmis en préfecture le :

28 mars 2025

ID: AD_2025_0046

Pour extrait conforme